

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2026-49
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05/06/2026

Convocation du 24/09/2026
Séance du 29/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – SERMET Nicolas – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – DANDLER Corinne – JAUVERT Daniel – ROYER Marie-Jeanne – CHOUIN Florian – DELABARRE Gwendoline – ROQUES Clement – HOULES Nicolas – MACHO Anthony

Absents : AMEN-LORENTE Marie (pouvoir à DELABARRE) – DELAPORTE Celine

Secrétaire de séance : MATHIEU Marjorie

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 et lui demande de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité ce document

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmission au représentant de l'état le 30/09/2026
Publication sur le site internet de la Commune le 30/09/2026


Marjorie MATHIEU
Secrétaire de séance


Michel FARENC
Maire